



Synthèse

**Du rapport relatif à
l’audit des comptes des partis politiques et à la
vérification de la sincérité de leurs dépenses au
titre du soutien public**

Année 2018

En vertu des dispositions de l'article 147 de la Constitution, de l'article 44 de la loi organique n° 29-11 relative aux partis politiques et enfin de l'article 3 de la loi n° 62-99 formant code des juridictions financières, telles qu'elles ont été modifiées et complétées, la Cour des comptes a réalisé un rapport relatif à l'audit des comptes des partis politiques et à la vérification de la sincérité de leurs dépenses au titre du soutien accordé par l'Etat pour la contribution à la couverture de leurs frais de gestion et d'organisation de leurs congrès nationaux ordinaires au titre de l'exercice 2018.

1. Données générales concernant les comptes annuels

1.1. Production des comptes annuels

Aux termes des articles 42 et 44 de la loi organique n° 29-11 susmentionnée, les partis politiques sont tenus de produire à la Cour, leurs comptes annuels relatifs à l'exercice 2018 certifiés par des experts-comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts-comptables, au plus tard le 31 mars 2019¹.

Ainsi, sur les trente-quatre (34) partis légalement constitués, trente-et-un (31) partis ont produit leurs comptes à la Cour. Cependant, le Parti Marocain Libéral, le Parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie et le Parti de l'Union Nationale des Forces Populaires ne se sont pas acquittés de cette obligation.

L'examen des données relatives à la production des comptes annuels, a révélé que vingt-sept (27) partis ont présenté leurs comptes dans les délais légaux, comme en témoigne le tableau suivant :

¹ Etant donné que cette date a coïncidé avec un jour chômé, ce délai a été prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit, soit le premier avril 2019.

Tableau n°1 : liste des partis politiques ayant produit leurs comptes annuels dans le délai légal

	Parti Politique	Date de production
1	Parti Al Amal	22/01/2019
2	Parti Al Ahd Addimoqrati	28/01/2019
3	Parti de la Renaissance et de la Vertu	07/03/2019
4	Parti de l'Unité et de la Démocratie	08/03/2019
5	Parti de la Choura et de l'Istiqlal	19/03/2019
6	Parti du Progrès et du Socialisme	20/03/2019
7	Parti Marocain des Verts	21/03/2019
8	Parti Annahda	21/03/2019
9	Parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires	27/03/2019
10	Parti de l'Union Constitutionnelle	27/03/2019
11	Parti de la Liberté et de la Justice Sociale	27/03/2019
12	Parti de la Société Démocratique	27/03/2019
13	Parti du Rassemblement National des Indépendants	28/03/2019
14	Parti de l'Equité	28/03/2019
15	Parti du Centre Social	28/03/2019
16	Parti de la Justice et du Développement	29/03/2019
17	Parti Authenticité et Modernité	29/03/2019
18	Parti de l'Istiqlal	29/03/2019
19	Parti du Mouvement Populaire	29/03/2019
20	Parti du Mouvement Démocrate et Social	29/03/2019
21	Parti du Congrès National Ittihadi	29/03/2019
22	Parti des Néo-Démocrates	29/03/2019
23	Parti de l'Action	29/03/2019
24	Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste	01/04/2019
25	Parti du Front des Forces Démocratiques	01/04/2019
26	Parti de l'Environnement et du Développement Durable	01/04/2019
27	Parti de la Réforme et du Développement	01/04/2019

En revanche, quatre (04) partis ne les ont présentés qu'au-delà des délais, comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau n°2 : liste des partis politiques ayant produit leurs comptes annuels hors délai légal

	Parti Politique	Date de production
1	Parti Annahj Addimoqrati	09/04/2019
2	Parti des Forces Citoyennes	10/07/2019
3	Parti Démocrate National	25/07/2019
4	Parti Socialiste Unifié	31/10/2019

1.2. Ressources des partis politiques

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 33 de la loi organique n° 29-11 susmentionnée, la loi de finances de 2018 a prévu une enveloppe budgétaire de 80 millions de Dirhams au titre du soutien accordé par l'Etat pour la contribution à la couverture des frais de gestion des partis politiques et des frais d'organisation de leurs congrès nationaux ordinaires.

Le montant de la contribution effectivement accordé aux partis politiques au titre de ladite année a atteint 66,10 millions de Dirhams contre 73,73 millions de Dirhams en 2017 et 62,74 millions de Dirhams en 2016.

Le montant de la contribution se répartit comme suit :

- Un montant de 58,59 millions de Dirhams au titre de la contribution de l'Etat à la couverture des frais de gestion accordé à vingt-sept (27) partis. Cependant, trois (3) partis n'ont pas bénéficié de ladite contribution, et ce comme précisé dans le tableau suivant :

Parti politique	Montant du soutien	Motif du défaut de versement du soutien
Parti Démocrate National	468.750,00	Défaut de restitution au Trésor d'un montant indu ² (651.991,00 DRH) au titre de la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales des élections communales et régionales de 2015
Parti Al Ahd Addimoqrati	468.750,00	Existence de différend au niveau du Parti ³
Parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie	468.750,00	Défaut de restitution au Trésor d'un montant indu (469.117,39 DRH) au titre de la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales des élections communales de 2009 et législatives de 2011
Total	1.406.250,00	

- Un montant de 7,50 millions de Dirhams au titre de la contribution de l'Etat à la couverture des frais d'organisation des congrès nationaux ordinaires.

Il est à noter que durant l'année 2018, neuf (09) partis ont organisé leurs congrès nationaux ordinaires, il s'agit du Parti du Mouvement Populaire, du Parti du Progrès et du Socialisme, du Parti du Mouvement Démocrate et Social, du Parti Socialiste Unifié, du Parti de l'Equité, du Parti

² Le montant de la différence entre l'avance versée au parti avant le lancement des campagnes électorales et le montant du soutien lui revenant au vu des résultats du scrutin concerné

³ Lettre de Ministre de l'Intérieur n°3362/M.A du 18 Avril 2018

Marocain des Verts, du Parti Annahda, du Parti de la Réforme et du Développement, et enfin du Parti de l'Action.

Il convient de préciser à ce niveau que le montant global octroyé aux partis au titre de la contribution suscitée se répartit entre un montant de 3,75 millions de Dirhams accordé aux partis ayant organisé leurs congrès nationaux ordinaires en 2017 et un montant de 3,75 millions de Dirhams concédé aux partis ayant organisé leurs congrès en 2018.

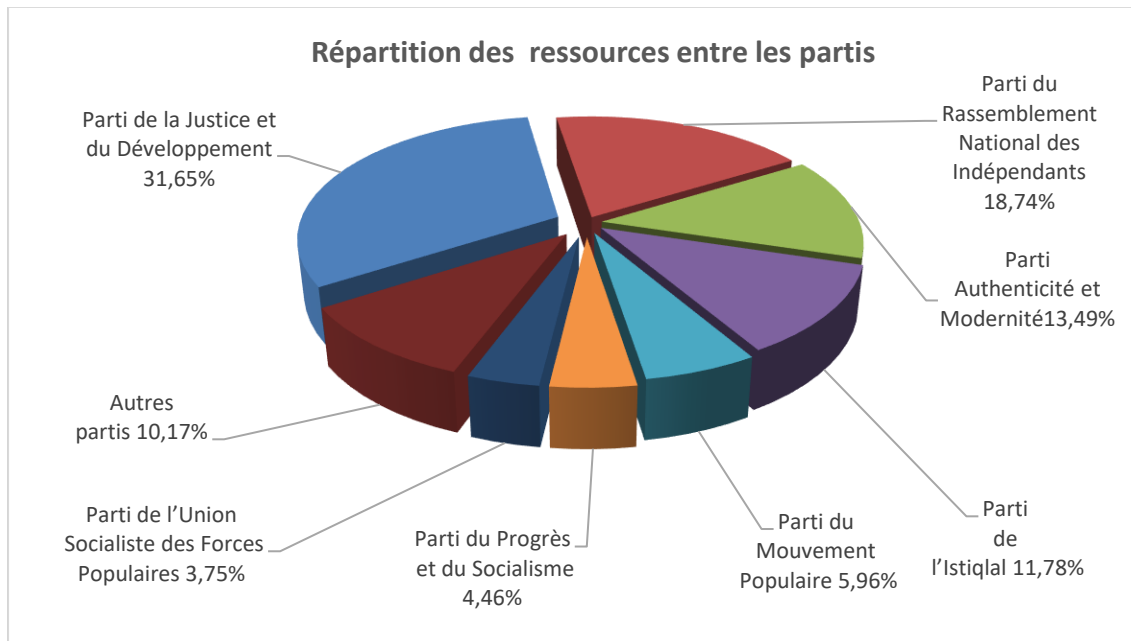
En plus du montant du soutien de l'Etat sus indiqué, l'Etat a accordé un montant de 99 492,66 Dirhams au Parti de l'Action au titre du reliquat de la participation de l'Etat au financement de sa campagnes électorales à l'occasion des élections législatives du 07 octobre 2016. Par ailleurs, un montant de l'ordre de 140 599,61 Dirhams dans le cadre du renforcement de la représentativité politique des femmes, a été réparti entre le Parti de la Justice et du Développement (105.000,00 Dirhams) et le Parti du Mouvement Populaire (35 599,61 Dirhams).

Les ressources des partis politiques comprennent, en plus du soutien de l'Etat, les contributions et les cotisations de leurs membres pour un total de 46,40 millions de Dirhams, les produits non courants pour une somme de 7,16 millions de Dirhams, les autres produits d'exploitation pour un total de 548 946,53 Dirhams et les produits financiers pour un montant s'élevant à 385 001,06 Dirhams.

Par conséquent, le montant total des ressources des partis politiques relatives à l'exercice 2018 a atteint 120,84 millions de Dirhams contre 128,04 millions de Dirhams en 2017 et 367,64 millions de Dirhams en 2016.

Les données concernant les ressources des partis politiques suscitent les observations suivantes :

- Le montant de la subvention de l'Etat représente un taux de 54,90% du montant total des ressources ;
- Les ressources de sept (07) partis ont représenté 89,83% du total des ressources, comme l'illustre le graphique ci-dessous :



- Des disparités ont été enregistrées quant à la part du financement public dans le total des ressources des partis. Le tableau suivant illustre ces disparités :

Tableau n°3 : Part du financement public dans le total des ressources des partis

	Partis politiques	Part du financement public dans les ressources totales
08	Parti du Mouvement Démocratique et Social	100%
	Parti de l'Unité et de la Démocratie	100%
	Parti de la Renaissance et de la Vertu	100%
	Parti de la Choura et de l'Istiqlal	100%
	Parti Annahda	100%
	Parti Al Amal	100%
	Parti de l'Action	100%
	Parti de la Société Démocrate	100%
09	Parti de l'Union Constitutionnelle	99.85%
	Parti de l'Équité	99.84%
	Parti du Front des Forces Démocratiques	99.49%
	Parti des Néo-Démocrates	99.45%
	Parti de l'Environnement et du Développement	99.36%
	Parti de la Liberté et de la Justice Sociale	99.21%
	Parti de la Réforme et du Développement	98.31%
	Parti du Congrès National Ittihadi	93.49%
Parti Marocain des Verts	92.50%	
06	Parti du Mouvement Populaire	86.27%
	Parti du Centre Social	83.15%
	Parti de l'Avant-garde Démocratique	80.64%
	Parti Socialiste Unifié	80.53%
	Parti d'Authenticité et Modernité	77.46%
	Parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires	76.65%
04	Parti de la Justice et du développement	49.86%
	Parti de l'Istiqlal	44.40%
	Parti du Progrès et du Socialisme	26.09%
	Parti du Rassemblement National des Indépendants	24.10%
27	Total Général	54,90%

Il est à noter à ce niveau que quatre (04) partis ont financé leurs activités par leurs propres ressources puisque n'ayant bénéficié d'aucun soutien public en 2018. Il s'agit du Parti des Forces Citoyennes, du Parti Annahj Addimoqrati, du Parti Al Ahd Addimoqrati et du Parti Démocrate National.

1.3. Dépenses des partis politiques

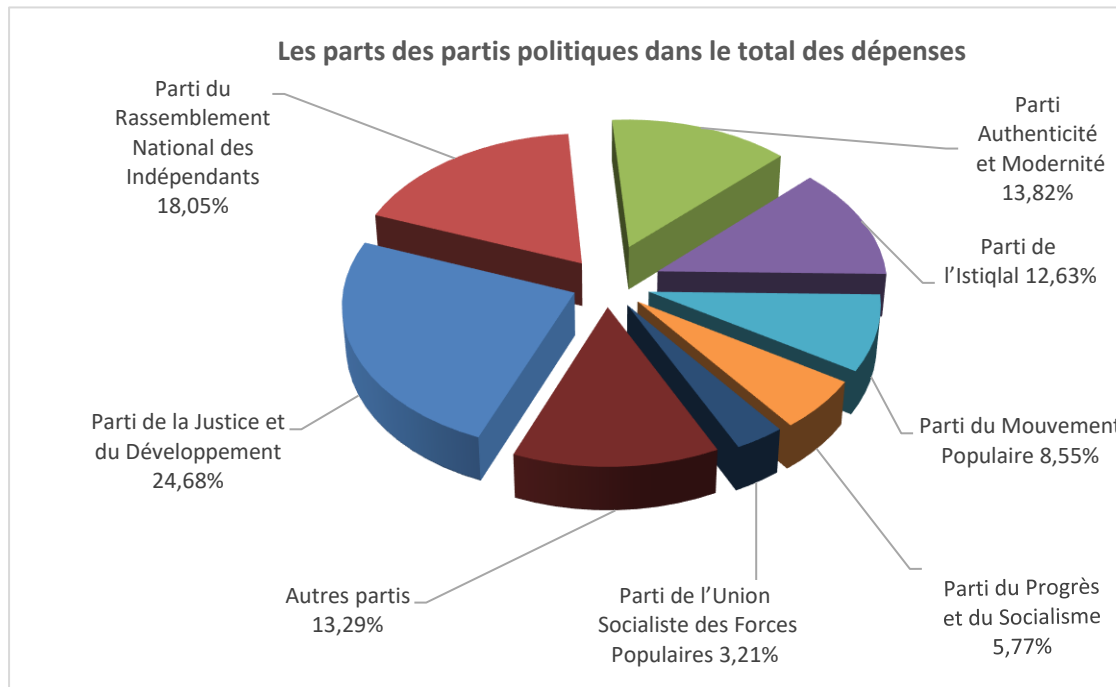
Les dépenses des partis politiques se sont élevées à 116,87 millions de Dirhams contre 138,43 millions de Dirhams en 2017 et 417,99 millions de Dirhams en 2016.

Ces dépenses se répartissent entre :

- Les dépenses de gestion pour un montant de 97,80 millions de Dirhams contre 94,63 millions de Dirhams en 2017 et 93,98 millions de Dirhams en 2016 ;
- Les dépenses relatives à l'organisation des congrès nationaux ordinaires pour un montant de 9,84 millions de Dirhams contre 30,56 millions de Dirhams en 2017 et 25,24 millions de Dirhams en 2016 ;
- L'acquisition des immobilisations pour un montant de 9,23 millions de Dirhams contre 13,24 millions de Dirhams en 2017 et 25,24 millions de Dirhams.

L'analyse des données se rapportant à ces dépenses permet de constater que sept (07) partis ont réalisé 86,71% du total des dépenses, 87,22% des dépenses de gestion, 74,05% des dépenses d'organisation des congrès nationaux ordinaires et enfin 94,74% des acquisitions des immobilisations.

Le graphique ci-après illustre la part des partis politiques dans le total des dépenses réalisées au titre de l'année 2018 :



2. Résultats de l'audit des comptes annuels

L'audit des comptes des partis politiques et la vérification de la sincérité de leurs dépenses ont permis de relever un certain nombre d'observations qui ont été notifiées aux responsables nationaux des partis concernés, afin qu'ils puissent, le cas échéant, formuler leurs réponses.

Au vu de leurs réponses, il a été constaté que certains partis n'ont pas présenté de justifications suffisantes par rapport à certaines observations ayant trait à la restitution au Trésor de montants indus du soutien, à la certification des comptes par les experts comptables, aux pièces constitutives des comptes produits, au respect des principes comptables et à la sincérité des recettes et des dépenses réalisées.

2-1- Restitution des sommes au Trésor

Conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, certains partis ont procédé à la restitution au Trésor des sommes de soutien indu (différence entre l'avance versée au partis et le montant du soutien lui revenant au vu des résultats du scrutin), non utilisé (différence entre le montant du soutien revenant au parti et le montant des dépenses réalisées ou encore le soutien utilisé à des fins autres que celle définies par les textes réglementaires s'y rapportant) ou encore non appuyé par des pièces justificatives, d'un montant global de 1,07 millions de Dirhams au titre de l'année 2018 (06 partis) et 5,07 millions de Dirhams en 2019 (09 partis).

Toutefois et au même titre, vingt (20) partis n'ont pas procédé à la restitution au Trésor d'un montant global de l'ordre de 20,82 millions de Dirhams, qui correspond à des montants du soutien indus, non utilisés ou n'ayant pas été appuyés par des pièces justificatives.

Le tableau n° 4 suivant récapitule les sommes restituées par les partis politiques, au moment où le tableau n° 5, qui le suit, retrace les sommes non restituées par les partis politiques :

Tableau n°4 : Montants du soutien public restitués au Trésor par les partis politiques

(En Dirhams)

Elections/Année	2017		2018		2019	
	Partis politiques	Montants	Partis politiques	Montants	Partis politiques	Montants
					Parti du Rassemblement National des Indépendants	789 675,22
Elections communales et régionales du 04 septembre 2015	Parti du Rassemblement National des Indépendants	1 000 812,93	Parti du Rassemblement National des Indépendants	917 552,05	Parti du Rassemblement National des Indépendants	917 552,05
	Parti de l'Unité et de la Démocratie	694 264,03	Parti de l'action	96 222,77	Parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires	53 550,00
	Parti Marocain des Verts	679 480,26			Parti de la Renaissance et de la Vertu	4 060,00
	Parti du Centre Social	620 935,34				
	Parti de l'action	580 000,00				
	Parti de l'Equité	555 955,78				
	Parti de la Réforme et du Développement	298 616,36				
	Parti de la Renaissance et de la Vertu	298 507,50				
	Parti Al Ahd Addimoqrati	3 337,30				
Elections des membres de la chambre des conseillers du 02 octobre 2015	Populaire Parti du Mouvement	400 000,00			Parti de la Justice et du Développement	1 874 350,02
Elections législatives du 07 octobre 2016	Parti Annahda	51 475,08	Parti de l'Avant-garde Démocratique	21 499,85	Parti du Mouvement Populaire	980 000,00
	Parti du Mouvement Populaire	38 365,56	Parti de la Société Démocrate	14 809,55	Parti de la Renaissance et de la Vertu	280 535,00
	Parti de l'Equité	2 070,00	Parti de l'Unité et de la Démocratie	5 763,06	Parti de l'Avant-garde Démocratique	64 198,47
					Parti de l'Unité et de la Démocratie	33 235,00
				Parti de l'Environnement et du Développement durable	7 199,83	
Année 2017			Parti des Néo-Démocrates	17 356,16	Parti de la Réforme et du Développement	60 788,21
			Parti de l'action	519,99		
Total	5 223 820,14		1 073 723,43		5 065 143,80	
Total Général	11 362 687,37					

Tableau n°5 : Les montants du soutien public non restitués au Trésor par les partis politiques

(En Dirhams)

Elections/soutien Annuel	Contribution indue		Contribution non utilisée		Contribution non appuyée par des pièces justificatives	
	Partis politiques	Montants	politiques Partis	Montants	politiques Partis	Montants
Elections législatives du 12 juin 2009 et du 25 Novembre 2011	Parti de l'Union Marocaine pour la démocratie	469 117,39	Parti de l'Union Marocaine pour la démocratie	214 178,63		
			Parti du Rassemblement National des Indépendants	15 151,69		
Elections régionales et communales du 04 septembre 2015	Parti Marocain Libéral	1 070 138,47	Parti du Rassemblement National des Indépendants	1 835 104,11	Parti de l'Istiqlal	6 703 448,00
	Parti Démocrate National	651 991,70	Parti Marocain Libéral	94 495,68	Parti du Mouvement Populaire	1 452 000,00
					Parti du Mouvement Démocratique et Social	821 311,41
					Parti du Progrès et du Socialisme	614 743,88
					Parti du Congrès National Ittihadî	265 288,85
Elections des membres de la chambre des conseillers du 02 octobre 2015			Parti du Rassemblement National des Indépendants	1 400 000,00		
			Parti du Mouvement Démocratique et Social	185 076,00		
			Parti du Mouvement Populaire	78 000,00		
Elections législatives du 07 octobre 2016			Parti Démocrate National	290 202,00	Parti du Rassemblement National des Indépendants	984 848,38
			Parti du Mouvement Populaire	180 105,00	Parti de l'Istiqlal	646 242,56
			Parti Marocain des Verts	15 000,00	Parti du Mouvement Démocratique et Social	616 579,56
			Parti de la Liberté et de la Justice Sociale	7 034,61	Parti de la Liberté et de la Justice Sociale	294 730,00
					Parti de la Renaissance et de la Vertu	277 000,00
					Parti Al Ahd Addimoqrati	240 000,00
					Parti de l'action	121 107,88
					Parti du Mouvement Populaire	100 000,00
					Part de la Société Démocrate	99 564,00
					Parti de l'Equité	83 112,91
Année 2017			Parti Marocain des Verts	215 680,91		
			Parti du Centre Social	146 739,65		
			Part de la Société Démocrate	65 286,46		
			Parti de la Liberté et de la Justice Sociale	52 374,53		
			Parti de l'Environnement et du Développement	42 680,94		
			Parti du Mouvement Démocratique et Social	25 068,36		
Année 2018			Parti de l'Equité	110 925,39		
			Parti du Front des Forces Démocratiques	104 199,84		
Total		2 191 247,56		5 077 303,80		13 556 024,05
Total Général				20 824 575,41		

2-2- Certification des comptes annuels par les experts comptables

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi organique n° 29-11 susmentionnée, les partis politiques sont tenus d'arrêter annuellement leurs comptes ; « *lesdits comptes sont certifiés par un expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables* ». Aussi, aux termes de l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des Finances n° 1078-09 du 23 avril 2009 relatif au plan comptable normalisé des partis politiques, « *chaque parti doit établir à la fin de chaque exercice comptable, les états de synthèse susceptibles de donner une image fidèle des actifs et des passifs, de sa situation financière et de son excédent ou insuffisance* ».

Dans ce cadre, parmi les trente-et-un (31) partis ayant produit leurs comptes, la Cour note que :

- Vingt-trois (23) partis ont produit des comptes certifiés par des experts-comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts-comptables :
 - Vingt-et-un (21) parti ont présenté des comptes certifiés sans réserve contre dix-huit (18) partis en 2017 et vingt-et-un en 2016. Il s'agit des partis suivants :
 - Parti Authenticité et Modernité ;
 - Parti du Rassemblement National des Indépendants ;
 - Parti du Mouvement Populaire ;
 - Parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires ;
 - Parti de l'Union Constitutionnelle ;
 - Parti du Progrès et du Socialisme ;
 - Parti du Mouvement Démocratique et Social
 - Parti Socialiste Unifié ;
 - Parti du Front des Forces Démocratiques ;
 - Parti de l'Environnement et du Développement Durable ;
 - Parti de l'Unité et de la Démocratie ;
 - Parti de l'Equité ;
 - Parti Marocain des Verts ;
 - Parti des Néo-Démocrates ;
 - Parti de la Renaissance et de la Vertu ;
 - Parti de la Choura et de l'Istiqlal ;
 - Parti Annahda ;
 - Parti Al Amal ;
 - Parti du Centre Social ;
 - Parti de l'Action ;
 - Parti de la Société Démocrate.
 - Et deux (02) partis ont produit des comptes certifiés avec réserve contre quatre (04) en 2017 et six (06) en 2016. Il s'agit du Parti du Congrès National Ittihadi et du Parti de l'Avant-garde Démocratique.

- Quatre (04) partis ont produit des rapports d'experts comptables non conformes à la norme 5700 du manuel des normes d'audit légal et contractuel établi par le conseil national de l'ordre des experts comptables du Maroc. Il s'agit du :
 - Parti de l'Istiqlal, du Parti de la Liberté et de la Justice Sociale et du Parti des Forces Citoyennes qui ont produit des rapports de certification qui font mention que les états de synthèse donnent une image fidèle de la situation financière du parti, sans pour autant préciser si lesdits états donnent une image fidèle des actifs et des passifs et de l'excédent ou de l'insuffisance de l'exercice ;
 - Parti de la Justice et du Développement qui a produit un rapport de certification non conforme au modèle de rapport annexé au manuel susmentionné ;
- Trois (03) ont produit des comptes non certifiés par des experts-comptables contre quatre (04) partis en 2017 et trois (03) en 2016 ; c'est le cas du Parti Al Ahd Addimoqrati, du Parti Démocrate National et du Parti Annahj Addimoqrati ;
- Le Parti de la Réforme et du Développement a produit un rapport ou l'expert-comptable a formulé un refus de certification du compte.

2-3- Pièces constitutives des comptes produits

La vérification des pièces constituant les comptes produits par les partis politiques a permis de relever les principales observations suivantes :

- Trois (03) partis n'ont pas produit l'intégralité des tableaux formant l'état des informations complémentaires (ETIC) stipulés par l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des Finances n° 1078-09 sus indiqué. Il s'agit du Parti Al Ahd Addimoqrati, du Parti de la Réforme et du Développement et du Parti Démocrate National ;
- Trois (03) partis n'ont pas produit l'état des dépenses prévu par l'article 44 de la loi organique n° 29-11. Il s'agit du Parti Annahj Addimoqrati, du Parti Al Ahd Addimoqrati et du Parti Démocrate National. Ces deux derniers partis n'ont pas produit également les relevés de leurs comptes bancaires.

2-4- Tenue de la comptabilité

Les observations relatives à la tenue de la comptabilité des partis politiques concernent principalement les points suivants :

- Dix-sept (17) partis tenus de restituer des montants du soutien au Trésor, n'ont pas inscrit lesdits montants au niveau du compte « Etat-créditeur » de leurs bilans. L'observation concerne le Parti de l'Istiqlal, le Parti du Rassemblement National des Indépendants, le Parti du Mouvement Populaire, le Parti du Progrès et du Socialisme, le Parti du Mouvement Démocratique et Social, le Parti Socialiste Unifié, le Parti du Congrès National Ittihadi, le Parti du Front des Forces Démocratiques, le Parti de l'Environnement et du Développement Durable, le Parti de l'Equité, le Parti Marocain des Verts, le Parti de la Renaissance et de la

Vertu , le Parti de la Liberté et de la Justice Sociale, le Parti du Centre Social, le Parti de l'Action, le Parti de la Société Démocrate et le Parti Démocrate National ;

- Cinq (05) partis n'ont pas inscrit certaines recettes ou dépenses aux comptes adéquats au niveau du compte de produits et charges. Il s'agit du Parti de l'Istiqlal, du Parti du Mouvement Populaire, du Parti du Congrès National Ittihadi, du Parti du Progrès et du Socialisme et enfin du Parti de la Réforme et du Développement ;
- Le Parti de la Réforme et du Développement n'a enregistré au niveau du compte « financement public » que le montant de la différence entre le total des contributions publiques reçues et celui des sommes restituées au Trésor ;
- Le Parti de l'Avant-garde Démocratique n'a enregistré aucun montant au niveau du tableau du « financement public » et de celui des « Dettes », bien que les comptes correspondants fassent ressortir des soldes respectivement au compte de produits et charges et au bilan.
- Le Parti des Néo-Démocrates et le Parti de l'Action ont procédé au paiement en espèce de certaines dépenses alors que les documents constitutifs de leurs comptes ne font pas apparaître le compte « Caisse ».

2-5- Dépenses objet d'observations

Les dépenses des partis ont atteint un montant total de **116,87** millions de Dirhams, dont **3,17** millions de Dirhams ont fait l'objet d'observations de la Cour, soit environ **3,52%** du montant global des dépenses de fonctionnement. Elles se répartissent entre :

- 1- Les dépenses non appuyées par des pièces justificatives pour un montant de 2,36 millions de Dirhams, soit 2,61% du montant global des dépenses de fonctionnement ;
- 2- Les dépenses appuyées par des pièces justificatives insuffisantes pour un montant de 353 850,00 Dirhams, soit environ 0,39% du montant global des dépenses de fonctionnement ;
- 3- Les dépenses justifiées par des pièces non libellées au nom des partis politiques pour un montant de 463 852,93 Dirhams, soit environ 0,51% du montant global des dépenses de fonctionnement.

Ainsi et au vu des résultats de l'audit des comptes des partis politiques et du contrôle de la sincérité de leurs dépenses au titre du soutien annuel de 2018 accordé par l'Etat pour participer à la couverture de leurs frais de gestion et d'organisation de leurs congrès nationaux ordinaires, la Cour des comptes recommande de :

Aux autorités gouvernementales concernées

- 1. Veiller à la restitution au Trésor des montants indus ou non utilisés de la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales ainsi que des montants non utilisés de la contribution de l'Etat à la couverture des frais de gestion des partis ;**
- 2. Arrêter les dépenses susceptibles d'être financées dans le cadre de la contribution de l'Etat à la couverture des frais d'organisation des congrès nationaux ordinaires ;**
- 3. Veiller à l'établissement d'une nomenclature des pièces justificatives pour chaque catégorie de dépenses des partis politiques ;**
- 4. Assurer des actions de formation en faveur des partis politiques pour une appropriation et une mise en œuvre du plan comptable.**

Aux partis politiques

- 5. Restituer au Trésor les montants indus ou non utilisés de la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales ainsi que les montants non utilisés de la contribution de l'Etat à la couverture des frais de gestion des partis ;**
- 6. Produire l'ensemble des documents relatifs aux comptes annuels dans les délais prescrits par la loi organique n°29-11 suscitée et veiller à la certification des comptes produits conformément aux dispositions de l'arrêté conjoint n° 1078-09 précité et en conformité avec la norme 5700 du manuel des normes d'audit légal et contractuel, et ce pour une meilleure transparence financière ;**
- 7. Tenir une comptabilité conformément au Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) en tenant compte des adaptations prévues par le plan comptable normalisé des partis politiques.**